



BOURGEOISIE
DE VÉTROZ

COMPTES 2023

Soumis en assemblée bourgeoisiale le 28 mars 2024

Vétroz, le 4 mars 2024



BOURGEOISIE
DE VÉTROZ

MESSAGE INTRODUCTIF DU CONSEIL BOURGEOISIAL

Mesdames, Messieurs, bourgeoises et bourgeois de Vétroz,

Nous basant sur les dispositions de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 2023. Ces derniers présentent un excédent de charges de CHF 166'920.75. Ces comptes ont été validés par le Conseil bourgeoisial en séance du 7 mars 2024 tels qu'arrêtés ci-après et révisés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire Fidag SA.

Les charges financières s'élèvent à CHF 101'142.25 et le total des revenus financiers se porte lui à CHF 124'752.28.

Concernant les charges d'exploitation, le budget a été globalement respecté. Elles se composent principalement de l'indemnité de CHF 6'200.— versée à la Municipalité pour la gestion de la Bourgeoisie et à la subvention concernant les frais d'énergie de CHF 12'000.— à Relais du Valais SA. Le solde étant les charges usuelles telles que les primes d'assurance, les impôts et les frais administratifs.

Les locations de terrains et d'immeubles représentent un montant annuel de CHF 51'692.—. Les intérêts concernant les emprunts en lien avec l'achat du Relais du Valais sont refacturés à la SA détenue à 100% par la Bourgeoisie pour un montant de CHF 70'754.60. Ceux-ci n'ont pu être payés et ont été imputés dans le compte-courant liant les deux entités.

La participation de Relais du Valais SA a été amortie d'un montant de CHF 190'000.— en raison de la situation financière de la SA et de la valeur estimée du bâtiment. Au niveau du bilan, il faut également noter que la valeur des terrains figurant au patrimoine administratif est largement sous-évaluée. Il existe des réserves latentes importantes qui seront comptabilisées en cas de vente de ces parcelles.

L'exercice écoulé laisse apparaître un excédent de charges de CHF 166'920.75, qui comprend l'amortissement de la participation de CHF 190'000.—. La fortune de la Bourgeoisie s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 1'460'568.18 après la comptabilisation de l'excédent de charges. L'exploitation de la Bourgeoisie dégage un faible bénéfice qui est malheureusement fortement impacté par la situation de Relais du Valais SA. Les finances de la Bourgeoisie seront liées aux décisions sur le futur de l'activité de Relais du Valais SA.

Bourgeoisie de Vétroz

**Le Président
du Conseil bourgeoisial**



Olivier Cottagnoud

**Le chef
du service financier**



Joël Germanier

Vétroz, le 4 mars 2024

Compte de résultats échelonné		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	-	-	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	5 645.65	10 450.00	12 187.65
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	-	-	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	12.13	40.00	530.78
36 Charges de transferts	CHF	18 200.00	18 200.00	208 200.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	23 857.78	28 690.00	220 918.43
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	-	-	-200.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	1 100.00	1 000.00	1 100.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	1 100.00	1 000.00	900.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-22 757.78	-27 690.00	-220 018.43
34 Charges financières	CHF	35 969.15	73 400.00	70 754.60
44 Revenus financiers	CHF	152 332.28	120 840.00	123 852.28
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	116 363.13	47 440.00	53 097.68
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		93 605.35	19 750.00	-166 920.75
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	93 605.35	19 750.00	-166 920.75

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	59 814.80	102 050.00	101 142.25
Revenus financiers	+ CHF	153 432.28	121 840.00	124 752.28
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	93 617.48	19 790.00	23 610.03
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	93 617.48	19 790.00	23 610.03
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	12.13	40.00	530.78
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	190 000.00
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	166 920.75
Excédent de revenus	= CHF	93 605.35	19 750.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	106 850.00	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	106 850.00	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	93 617.48	19 790.00	23 610.03
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	106 850.00	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	200 467.48	19 790.00	23 610.03

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		-166 920.75
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	-
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	530.78
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	190 000.00
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			23 610.03
Dépenses d'investissements			
50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
Recettes d'investissements			
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-
		Etat 31.12.2022	Etat 31.12.2023
100	Disponibilités et placements à court terme	1 003 007.10	765 223.56
101	Créances	277 715.25	331 545.62
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	4 071.05
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	-	905.70
201	Engagements financiers à court terme	196 551.65	40 000.00
204	Passifs de régularisation	-	2 153.80
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	3 512 750.00	3 462 750.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-261 393.57
29	Capital propre	1 626 958.15	1 460 568.18
Variation des liquidités et placements à court terme			-237 783.54
100	Disponibilités et placements à court terme	1 003 007.10	765 223.56

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	23 845.65	49 896.00	24 650.00	48 400.00	220 387.65	52 592.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	12.13	12.13	4 040.00	40.00	530.78	530.78
9 Finances et impôts	35 969.15	103 524.15	73 400.00	73 400.00	70 754.60	71 629.50
Total des charges et des revenus	59 826.93	153 432.28	102 090.00	121 840.00	291 673.03	124 752.28
Excédent de charges		-		-		166 920.75
Excédent de revenus	93 605.35		19 750.00		-	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-		-		-	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 645.65		10 450.00		12 187.65	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-		-		-	
34 Charges financières	35 969.15		73 400.00		70 754.60	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	12.13		40.00		530.78	
36 Charges de transferts	18 200.00		18 200.00		208 200.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		-		-		-200.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		152 332.28		120 840.00		123 852.28
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		1 100.00		1 000.00		1 100.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	59 826.93	153 432.28	102 090.00	121 840.00	291 673.03	124 752.28
Excédent de charges		-		-		166 920.75
Excédent de revenus	93 605.35		19 750.00		-	

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	220'387.65	52'592.00	24'650.00	48'400.00	23'845.65	49'896.00
02	SERVICES GENERAUX	220'387.65	52'592.00	24'650.00	48'400.00	23'845.65	49'896.00
0220	Services généraux	220'387.65	52'592.00	24'650.00	48'400.00	23'845.65	49'896.00
0220.31	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	12'187.65		6'450.00		5'645.65	
0220.3100.00	Frais de matériels divers	2'209.65		2'000.00		1'707.60	
0220.3130.01	Cotisations	1'503.90		1'500.00		1'474.75	
0220.3134.00	Prime d'assurance	'145.70		'550.00		'441.30	
0220.3137.00	Impôts cantonaux et communaux	5'828.40		2'400.00		2'022.00	
0220.3144.00	Travaux d'entretien sur l'immobilier	2'500.00					
0220.36	CHARGES DE TRANSFERT	208'200.00		18'200.00		18'200.00	
0220.3612.00	Contribution aux frais d'administration Municipalité	6'200.00		6'200.00		6'200.00	
0220.3635.00	Participation frais d'énergie Relais du Valais S.A.	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
0220.3650.50	Réévaluations, placements financiers PA	190'000.00					
0220.42	TAXES		-'200.00				
0220.4210.00	Taxes d'agrégation et frais de chancellerie		-'200.00				
0220.44	REVENUS FINANCIERS		51'692.00		47'400.00		48'796.00
0220.4470.00	Loyer portions bourgeoisiales		19'850.00		19'400.00		20'850.00
0220.4470.01	Loyer écurie de Vétroz		6'000.00		6'000.00		6'000.00
0220.4470.02	Loyer terrains bourgeoisiaux		25'842.00		22'000.00		21'946.00
0220.46	REVENUS DE TRANSFERT		1'100.00		1'000.00		1'100.00
0220.4631.00	Redevances agricoles		1'100.00		1'000.00		1'100.00

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	'530.78	'530.78	4'040.00	'40.00	'12.13	'12.13
82	SYLVICULTURE	'530.78	'530.78	4'040.00	'40.00	'12.13	'12.13
8200	Sylviculture	'530.78	'530.78	4'040.00	'40.00	'12.13	'12.13
8200.31	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			4'000.00			
8200.3144.00	Travaux d'entretien			4'000.00			
8200.35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	'530.78		'40.00		'12.13	
8200.3511.00	Attribution au fonds forestier de réserve	'530.78		'40.00		'12.13	
8200.44	REVENUS FINANCIERS		'530.78		'40.00		'12.13
8200.4400.00	Intérêts fonds forestier de réserve		'530.78		'40.00		'12.13

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	70'754.60	71'629.50	73'400.00	73'400.00	35'969.15	103'524.15
	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET						
96	DE LA DETTE	70'754.60	71'629.50	73'400.00	73'400.00	35'969.15	103'524.15
9610	Intérêts	70'754.60	70'754.60	73'400.00	73'400.00	35'969.15	35'969.15
9610.34	CHARGES FINANCIÈRES	70'754.60		73'400.00		35'969.15	
9610.3400.00	Intérêts s/dette à moyen et long terme	70'754.60		73'400.00		35'969.15	
9610.44	REVENUS FINANCIERS		70'754.60		73'400.00		35'969.15
9610.4401.00	Produits financiers		70'754.60		73'400.00		35'969.15
9630	Immeubles et titres du patrimoine financier		'874.90				67'555.00
9630.44	REVENUS FINANCIERS		'874.90				67'555.00
9630.4401.00	Produits financiers		'874.90				
9630.4410.00	Gains comptables sur placements du patrimoine financier						67'555.00

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	106 850.00	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	106 850.00	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	106 850.00		-		-	

Compte des investissements selon les natures

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		106 850.00		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	106 850.00	-	-	-	-
Excédent de dépenses		-		-		-
Excédent de recettes	106 850.00		-		-	

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						106'850.00
02	SERVICES GENERAUX						106'850.00
0220	Services généraux						106'850.00
0220.60	REPORT D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES DANS LE PF						106'850.00
0220.6000.00	Terrains non bâtis						106'850.00

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2022

Etat 31.12.2023

1	Actif	5 336 259.80	4 966 377.68
	Patrimoine financier	1 280 722.35	1 100 840.23
100	Disponibilités et placements à court terme	1 003 007.10	765 223.56
101	Créances	277 715.25	331 545.62
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	-	4 071.05
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	4 055 537.45	3 865 537.45
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	502 910.90	502 910.90
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	1 792 626.55	1 792 626.55
145	Participation capital social	1 760 000.00	1 570 000.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	5 336 259.80	4 966 377.68
	Capitaux de tiers	3 709 301.65	3 505 809.50
200	Engagements courants	-	905.70
201	Engagements financiers à court terme	196 551.65	40 000.00
204	Passifs de régularisation	-	2 153.80
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	3 512 750.00	3 462 750.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	1 626 958.15	1 460 568.18
29	Capital propre	1 626 958.15	1 460 568.18

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2023	Mouvements		Bilan au 31.12.2023
			Doit	Avoir	
1	ACTIF	5,336,259.80		577,223.35	4,966,377.68
10	Patrimoine financier	1,280,722.35	207,341.23	387,223.35	1,100,840.23
100	Disponibilités et placements à court terme	1,003,007.10	79,537.81	317,321.35	765,223.56
1002	Banque	1,003,007.10	79,537.81	317,321.35	765,223.56
1002.00	Raiffeisen c/c 215696.68	846,015.97	59,192.80	271,305.20	633,903.57
1002.01	Raiffeisen 215.696.76 - fonds forestier de réserve	121,322.08	345.01		121,667.09
1002.02	BCV 101.264.33.06	35,669.05	20,000.00	46,016.15	9,652.90
101	Créances	277,715.25	123,732.37	69,902.00	331,545.62
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur	5,660.00	52,792.00	57,902.00	550.00
1010.00	Débiteurs	5,660.00	52,792.00	57,902.00	550.00
1011	Comptes courants avec des tiers	272,055.25	70,940.37	12,000.00	330,995.62
1011.01	c/c Relais du Valais SA	272,055.25	70,754.60	12,000.00	330,809.85
1011.03	Impôt anticipé		185.77		185.77
104	Actifs de régularisation		4,071.05		4,071.05
1041	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation		4,071.05		4,071.05
1041.00	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation		4,071.05		4,071.05
14	Patrimoine administratif	4,055,537.45		190,000.00	3,865,537.45
140	Immobilisations corporelles PA	502,910.90			502,910.90
1400	Terrains PA non bâtis	502,910.90			502,910.90
1400.00	Terrains	502,910.90			502,910.90
144	Prêts	1,792,626.55			1,792,626.55
1445	Prêts aux entreprises privées	1,792,626.55			1,792,626.55
1445.00	Prêt à Relais du Valais SA	1,792,626.55			1,792,626.55
1455	Participations aux entreprises privées	1,760,000.00		190,000.00	1,570,000.00
1455.00	Participation Relais du Valais SA	1,760,000.00		190,000.00	1,570,000.00
2	PASSIFS	5,336,259.80-	597,430.50	227,548.38	4,966,377.68-
20	Capitaux de tiers	3,709,301.65-	336,904.40	133,412.25	3,505,809.50-
200	Engagements courants		19,898.15	20,803.85	905.70-
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestatio		19,898.15	20,803.85	905.70-
2000.00	Créanciers		19,898.15	20,803.85	905.70-
201	Engagements financiers à court terme	196,551.65-	196,551.65	40,000.00	40,000.00-
2011	Engagements envers les collectivités et les associations de	156,551.65-	156,551.65		
2011.00	c/c Municipalité de Vétroz	156,551.65-	156,551.65		
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	40,000.00-	40,000.00	40,000.00	40,000.00-
2014.00	BCV 101.264.42.07	20,000.00-	20,000.00	20,000.00	20,000.00-
2014.01	Raiffeisen 215696.59/1	20,000.00-	20,000.00	20,000.00	20,000.00-
204	Passifs de régularisation			2,153.80	2,153.80-
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio			2,153.80	2,153.80-
2041.00	Provision compte de fonctionnement			2,153.80	2,153.80-
206	Engagements financiers à long terme	3,512,750.00-	120,454.60	70,454.60	3,462,750.00-
2064	Prêts, reconnaissances de dettes	3,512,750.00-	120,454.60	70,454.60	3,462,750.00-
2064.00	BCV 101.264.42.07	1,743,750.00-	55,085.15	35,085.15	1,723,750.00-
2064.01	Raiffeisen 215696.59/1	1,759,000.00-	55,352.80	35,352.80	1,739,000.00-
2064.02	Raiffeisen 215696.04	10,000.00-	10,016.65	16.65	
29	Capitaux propres	1,626,958.15-	260,526.10	94,136.13	1,460,568.18-
2910	FONDS ENREGISTRÉS SOUS CAPITAL PROPRE	121,322.08-		530.78	121,852.86-
2910.00	Fonds forestier de réserve	121,322.08-		530.78	121,852.86-
299	Excédent/découvert du bilan	1,505,636.07-	260,526.10	93,605.35	1,338,715.32-
2990	Résultat annuel	1,412,030.72-		93,605.35	1,505,636.07-
2990.00	Fortune nette	1,412,030.72-		93,605.35	1,505,636.07-
2999	Résultats cumulés des années précédentes	93,605.35-	260,526.10		166,920.75
2999.00	Résultat de l'exercice	93,605.35-	260,526.10		166,920.75

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal décision du :	Montant	Assemblée primaire décision du :				
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.



Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	1 626 958	531	166 921	1 460 568
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre	121 322	531		121 853
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	1 505 636		166 921	1 338 715

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme		-	-	-	-
Total provisions à long terme		-	-	-	-
Total des provisions		-	-	-	-

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Relais du Valais SA	650	100%	650 000		1 760 000	1 570 000
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

Tableau des immobilisations

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires								
1400 Terrains	502 911			502 911		502 911	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication				-		-	7%	0.00%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403 Autres travaux de génie-civil				-		-	7%	0.00%
1404 Bâtiments du PA				-		-	8%	0.00%
1405 Forêts PA				-		-	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X Prêts	1 792 627			1 792 627		1 792 627	Selon risque	0.00%
145X Participation capital social	1 760 000			1 760 000	190 000	1 570 000	Selon risque	10.80%
146X Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
Total comptes ordinaires	4 055 537	-	-	4 055 537	190 000	3 865 537		

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements
Comptes spécifiques						
(Entreprises électriques, téléphériques et navigation)						
1400.x Terrains				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts				-		- Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social				-		- Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement				-		- Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-

Total immobilisations du PA	4 055 537	-	-	4 055 537	190 000	3 865 537
------------------------------------	------------------	----------	----------	------------------	----------------	------------------

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

[Selon Notice A 1995 AFC](#)



BOURGEOISIE
DE VÉTROZ

Annexe au bilan 2023

1. Cautionnement

	Etat des fonds	Décision du Conseil Général
Cautionnement accordé par la Municipalité de Vétroz :	CHF 3'502'750.—	CHF 3'727'750.—

2. Observations

La participation de Relais du Valais SA a été amortie d'un montant de CHF 190'000.— sur l'exercice 2023. Un amortissement de la même valeur a été budgété pour l'année 2024 afin d'ajuster la participation, sous réserve d'une nouvelle évaluation du bâtiment par un expert indépendant. Dans le cas où aucune mesure concrète n'aboutirait à une amélioration de la situation financière de la société Relais du Valais SA, des corrections de valeur devraient être enregistrées dans la Bourgeoisie de Vétroz, avec un effet négatif sur le capital propre.

La valeur des terrains figurant dans le patrimoine administratif à l'actif du bilan comporte des réserves latentes significatives.

3. Conseil de Bourgeoisie

Des procédures ont été entreprises afin de doter la Bourgeoisie de Vétroz d'un Conseil bourgeoisial indépendant du Conseil municipal. Une votation devrait avoir lieu d'ici la fin du mois de juin 2024.

Vétroz, le 4 mars 2024

Rapport du réviseur sur les comptes annuels à l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de Vétroz

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de Vétroz comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le tableau de flux de trésorerie, le compte de résultats, le compte des investissements pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes annuels où il est fait état que la société Relais du Valais SA rencontre des difficultés financières. Cet état de fait, associé aux autres indications décrites dans la note, laisse supposer de l'existence d'une incertitude sur l'évaluation du prêt et de la participation y relative. Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie de Vétroz, conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités du réviseur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes bourgeoisiaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la LCo, à l'OGFCo et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes,
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Municipalité,
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Sous réserve de l'observation indiquée dans la note 2 des comptes annuels, dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme moyen ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements en 2024 ;
- l'entretien final avec le Président du conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA


Jessy Rudaz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 22 mars 2024
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Vétroz

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Vétroz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Vétroz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.—.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.—.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.— par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.—.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.— par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)
Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)
Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)
Forêts : 0% (compte bilan 1405)
Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)
Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.—.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.—.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de

la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.—.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Vétroz, le 19 février 2024